

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **6 février 2024**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Geneviève Guilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Poste Vacant, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5 – Départ à **19 h 52**

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Antoine Prévost, directeur général, greffier-trésorier et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 03 par Madame la Mairesse, Johanne Delage, de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour

- | | |
|------------|---|
| 1. | Ouverture de la séance et vérification du Quorum ; |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour ; |
| 3. | Suivi et approbation des procès-verbaux du 17 et 24 janvier 2024 ; |
| 4. | Rapport des membres du conseil municipal |
| 5. | Période de questions |
| 6. | Rapport du service incendie |
| | 6a Recommandation d'embauche d'un pompier recruté à temps partiel ; |
| | 6b Équipements de protection individuelle ; |
| | 6c Remboursement du rétroactif administratif – Pompier # 1159 ; |
| 7. | Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments |
| | 7a Résolution – Nouvelle programmation de travaux TECQ 2019-2024 numéro 4 ; |
| | 7b Étude FRR4 – Lieux de dispositions des boues de fosses septiques |
| | 7c Contrat de travail de l'employé # 899 ; |
| 8. | Législation ; |
| | 8a Élection partielle 2024 ; |
| | 8b Avis de motion – Règlement concernant le déneigement des voies de circulation ; |
| | 8c Avis de motion – Règlement abrogeant le R58-03 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques ; |
| 9. | Développement et projets spéciaux ; |
| 10. | Administration |
| | 10a Rapport du directeur général et greffier-trésorier ; |

- 10a-1 Dépôt – suivi budgétaire ;
- 10b Dépôt – Réponse du comité d'évaluation – Municipalité amie des enfants ;
- 10c Dépôt – retour de compost pour les municipalités;
- 10d Annuaire des Subventions au Québec édition 2024 ;
- 10e Dépôt – prévision budgétaire – Travaux chemin Quatre Mille 2024 ;
- 10f Défi- château de neige – offre de cadeaux ;
- 10g Campagne de l'Association pulmonaire du Québec « Villes et municipalités contre le radon » ;
- 10h Proclamation de la *journée nationale de promotion de la santé mentale positive*;
- 10i Invitation – Démarche de concertation pour le développement des sentiers pédestres en Estrie ;
- 10j Invitation – Hydro-Québec – Webinaire pour les administrations municipales sur le contexte énergétique au Québec ;
- 10k Invitation au Rendez-vous Climat Agir pour la santé de nos communautés – CRE Estrie ;
- 10L Entériner Invitation – Grande rencontre ruralité – Corporation de développement communautaire du HSF ;
- 10m Adhésion au réseau – Rues principales ;
- 10n Comité du 150^e – Besoins financiers ;
- 10o Autorisation – fin de la compensation employée # 1030 ;
- 10p Entériner l'invitation atelier sur le bien-être et la résilience ;
- 10q Proclamation de la journée de la persévérance scolaire ;
- 10r Campagne La crises du logement dans le Haut-Saint-François ;
- 10s Récup Estrie – Dette à long terme 31 décembre 2023 ;
- 10t Renouvellement entente (trois ans) – La société canadienne de la Croix-Rouge ;
- 10u Dépôt – Utilisation des soldes prévus pour les activités d'accueil des nouveaux résidents – CLD ;
- 10v Inscription – Grand Rendez-vous de Vision attractivité – 15 février 2024 ;
- 10w Formation – Outils réglementaires à la disposition du milieu municipal concernant le patrimoine immobilier ;
- 10x Invitation de la Journée Natalie Champigny et de la Fondation Christian Vachon ;
- 10y Résolution pour l'approbation et l'autorisation de signature d'une Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables ;
- 10z Demande de commandite – Cours de karaté ;
- 10aa Fonds de soutien << Inclusion en activités physique>> ;
- 10bb Fonds de soutien <<Infrastructures actives>> ;
- 10cc Facturation client # 18 – Modification résolution 2023-12-51 ;

11. Urbanisme

- 11a Estimation – Finalisation du plan de zonage et réalisations ;
- 11b Embauche d'un inspecteur en bâtiment ;

12. Agent de développement

- 12a Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;

13. Loisirs, culture et bibliothèque

- 13a École Notre-Dame-de-Lorette – Demande de gratuité Abri-bois ;
- 13b Subvention pour activités sportives, loisirs et culturelles ;
- 13c Modification résolution 2023-09-406 – Attribution Budget bibliothèque ;

14. Dépôt de la correspondance

15. Correspondance à répondre

16. Varia

17. Présentation des comptes

18. Rapport de la mairesse

- Caisse Desjardins

19. Période de questions

20. Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que l'ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

2024-02-009

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 17 et 24 janvier 2024 ;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie des procès-verbaux du 17 et 24 janvier 2024 ;

Attendu que les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents les 17 et 24 janvier 2024 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux du 17 et 24 janvier 2024.

2024-02-010

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Rapport des membres du conseil municipal ;

Madame Hélène Côté Lambert mentionne que la Table de concertation des aînées fait une représentation en mars concernant les arnaques que les aînées peuvent subir. Ils ont aussi comme projet d'établir une conscience de bienveillance envers les aînées dans les municipalités.

Madame Johanne Delage explique un projet de loisirs nocturnes qui s'en viendra prochainement dans la municipalité.

5. Période de questions

Un citoyen demande si la municipalité de La Patrie peut avoir un impact sur le fait que la caisse Desjardins retire ses comptoirs à La Patrie à partir de mars 2024. La mairesse mentionne que la municipalité n'a aucun pouvoir pour garder ouvert le comptoir de la Caisse Desjardins.

Monsieur Paul Olsen, quitte la séance à 19 h 52.

6. Rapport du service incendie

a. Recommandation d'embauche d'un pompier recruté à temps partiel ;

Attendu que pour permettre de conserver l'effectif nécessaire au sein du service, il est nécessaire d'engager de nouveaux pompiers à temps partiel ;

Attendu que Monsieur Nicolas Talbot demeurant à La Patrie est intéressé à se joindre à l'équipe ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la municipalité de La Patrie accepte d'embaucher Monsieur Nicolas Talbot en tant que pompier recruté à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie comme le protocole d'embauche le stipule.

2024-02-011

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ

b. Équipements de protection individuelle ;

Considérant que la directrice incendie a fait le dépôt de la liste des équipements obligatoires concernant la protection individuelle à acheter aux pompiers non conformes aux membres du conseil. Les membres du conseil ont pris connaissance de ladite liste en date de décembre 2023. La directrice incendie fera faire les soumissions nécessaires pour ses achats. Le directeur général verra aux dépenses selon le budget autorisé.

c. Remboursement du rétroactif administratif – Pompier # 1159 ;

Considérant la résolution 2023-03-083 qui mentionnait que pour l'année 2024, les conseillers détermineraient si la balance du montant dû sera remboursée en totalité ou sera échelonnée ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent le paiement de la totalité du montant restant à l'employée # 1159 pour un montant total de 5 328.00 \$ via une paie supplémentaire payée le 7 février 2024.

Qu'une signature de quittance sera exigée par l'employé # 1159 et le directeur général sur ladite résolution.

2024-02-012

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Résolution – Nouvelle programmation de travaux TECQ 2019-2024 numéro 4 ;

REPORTÉE

b. Étude FRR4 – Lieux de dispositions des boues de fosses septiques ;

Considérant que dans le but de trouver un lieu de disposition plus proche pour les boues de fosses septiques, la MRC va mener une étude pour étudier la possibilité d'utiliser les bassins de traitement des eaux municipal pour récupérer les boues de fosses septiques. Comme ceux-ci le faisaient par le passé avec la municipalité de East Angus ;

Considérant que l'étude va se pencher sur les intérêts économiques, les enjeux et les modifications qui doivent être apportées aux installations actuelles pour être conforme aux yeux du ministère de l'Environnement. Si ce projet est possible, cela permettra d'arrêter d'envoyer les boues à Val-des-Sources et d'économiser sur le transport ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de La Patrie est intéressé de voir leurs installations intégrées à l'étude.

2024-02-013 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ**

c. Contrat de travail de l'employé # 899 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Il est résolu que le contrat de travail de l'employé # 899 soit accepté tel que déposé aux membres du conseil et débutera et sera rétroactif le 1er janvier 2024.

2024-02-014 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}**

8. Législation

a. Élection partielle 2024 ;

Le directeur général des élections, Monsieur Antoine Prévost, avise les membres du conseil que la date du scrutin sera le 24 mars 2024.

- b. Avis de motion – Règlement concernant le déneigement des voies de circulation ;**

REPORTÉ

- c. Avis de motion – Règlement abrogeant le R58-03 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques ;**

Monsieur Richard Blais donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement abrogeant le R58-03 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2024-02-015 Résolution adoptée à l'unanimité.✓

9. Développement et projets spéciaux ;

AUCUN

10. Administration

- a. Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;**

Le directeur général a fait un rapport lors de l'atelier de travail et n'a rien à ajouter pour ladite séance publique.

10a 1 – Dépôt - suivi budgétaire ;

REPORTÉ pour cause de manque de réseau. Impossible de faire l'impression du présent rapport.

- b. Dépôt – Réponse du comité d'évaluation – Municipalité amie des enfants ;**

Le directeur général dépose aux membres du conseil la réponse reçue par courriel d'Espace Muni concernant la soumission de la candidature pour Municipalité amie des enfants (MAE) de la Municipalité de La Patrie et mentionnant que le dossier de candidature n'a pas répondu aux exigences du comité d'évaluation. Les membres du conseil prennent connaissance de ladite réponse d'Espace Muni.

- c. Dépôt – retour de compost pour les municipalités ;**

Considérant que selon le nouvel appel d'offres de Valoris pour la gestion des matières putrescibles sur leur site, les

municipalités de la MRC qui envoie ce type de matière par le bac brun ont droit à un retour de compost ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent la direction à voir avec les municipalités voisines afin que Hampden fasse le transport de chez Englobe du compost jusqu'à la municipalité afin d'offrir le compost aux citoyennes et citoyens de La Patrie ;

Que le site d'entreposage du compost se situera près du jardin communautaire.

2024-02-016

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

d. Annuaire des Subventions au Québec édition 2024 ;

Considérant que la directrice générale doit être informée de toutes les subventions possibles pour la municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Madame Marie-France Gaudreau à faire l'achat pour la municipalité d'une copie téléchargée d'un annuaire de subventions et programmes incitatifs pour le Québec d'un montant de 69.95 \$ plus taxes.

2024-02-017

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

e. Dépôt – prévision budgétaire – Travaux chemin Quatre Milles 2024 ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport des prévisions budgétaires des travaux effectués sur le chemin mitoyen du quatre-Milles pour 2024 et qui mentionne un montant de 5 934.30 \$. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

f. Défi château de neige – offre de cadeaux ;

Considérant que c'est avec enthousiasme que le Conseil sport loisir de l'Estrie présente cette opportunité de partenariat entourant le *Défi château de neige 2022-2023*, un événement majeur organisé par le Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec (Réseau des URLS). L'édition 2024 aura lieu du 8 janvier au 12 mars 2024 inclusivement à travers la majorité des régions du Québec;

Considérant que le *Défi Château de neige* a pour objectif de développer l'intérêt pour l'activité physique et les saines habitudes de vie. Il représente une occasion idéale pour les familles et amis, les garderies et CPE, les écoles et services de garde, les organismes et les municipalités de bouger et de profiter de l'hiver par le plaisir du jeu extérieur;

Considérant qu'en déployant le *Défi* à la grandeur du Québec, c'est plus de 8 000 châteaux qui ont été construits dans les trois dernières années! Le *Défi château de neige* s'impose comme un événement de grande réputation et souhaite participer, à long terme, au positionnement du Québec comme étant une province active en hiver;

Considérant que dans le but d'inciter le plus de gens de la région à participer, le Conseil Sport Loisir de l'Estrie souhaite bonifier le *Défi* par le **tirage de prix**, parmi l'ensemble des participants de l'Estrie qui auront inscrit leurs châteaux. À cet effet, ceux-ci proposent à notre organisation de soutenir la mission du *Défi* en offrant des produits ou des services;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal publicisera l'annonce de ce concours sur les réseaux sociaux.

2024-02-018

Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

g. Campagne de l'Association pulmonaire du Québec « Villes et municipalités contre le radon » ;

Considérant que pour une 8e année consécutive, l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en collaboration avec Santé Canada et avec l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux, sollicite votre participation à la campagne Villes et municipalités contre le radon dont le but est principalement de sensibiliser nos citoyens au danger bien réel que le radon représente pour leur santé ;

Considérant que le radon est un gaz souterrain radioactif qui s'infiltré dans les bâtiments sans égard à la géologie du sol ni à l'âge ou aux types de fondations. Inodore, incolore et sans goût, il est responsable de 1000 décès par cancer du poumon au Québec annuellement. Étant la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs, une action concertée contre le radon impliquant les villes et les municipalités du Québec est impérative ;

Considérant que nombreux sont les citoyens inquiets par la présence de radon et des dangers associés à une exposition au-delà de la directive nationale de Santé Canada de 200 Bq/m³ et encore plus nombreux sont ceux qui ignorent tout simplement l'existence du radon ;

Considérant un manque flagrant d'information concernant les dispositifs reconnus et fiables pour mesurer le radon ainsi que les mesures d'atténuation, dont les types de travaux et les coûts associés ;

Considérant que les mesures de radon effectuées par les Québécois grâce à l'Association pulmonaire du Québec et cumulées au cours des 15 dernières années permettent d'affirmer que 18% des résidences du Québec dépassent la directive nationale sur le radon et qu'une infime minorité effectue des travaux d'atténuation nécessaire à la protection de leur santé ;

Considérant qu'une plateforme est en ligne sur leur site Web donnant accès aux données des mesures de radon des secteurs ainsi que des régions. Nous espérons que l'accès à ces données permettra de déboulonner entre autres le mythe de « zones à risque » relatif au radon.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De remplir le formulaire d'inscription afin de soutenir la << campagne Villes et Municipalités contre le radon 2023-2024 >> de l'Association pulmonaire du Québec et que la municipalité s'engage à mener des activités de sensibilisation et d'éducation portant sur le radon, et ce en utilisant nos propres matériels.

2024-02-019

Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

h. Proclamation de la *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive* ;

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal de La Patrie lors de sa séance du 17 janvier 2024 proclame le 13 mars 2024, la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

2024-02-020 Résolution adoptée à l'unanimité.^x

- i. Invitation – Démarche de concertation pour le développement des sentiers pédestres en Estrie ;**

Considérant que dans le cadre de la *Démarche de concertation pour le développement des sentiers pédestres en Estrie*, lancé le 27 octobre dernier se poursuit, les **gestionnaires de sentiers pédestres** de la région sont conviés à un atelier de consultation sur les enjeux, les solutions et les opportunités en lien avec la pérennisation des sentiers;

Considérant que cette démarche, financée par la mesure gouvernementale Développement durable et action concertée, est menée conjointement par Les Sentiers de l'Estrie et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et vise à produire une politique des sentiers pédestres, un outil de sensibilisation et d'engagement. Une dizaine de représentants des gestionnaires de sentiers des MRC, des organismes de l'environnement, du loisir et du tourisme se sont engagés afin d'en former le comité consultatif;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit

Que le conseil municipal autorise Messieurs Alain Farmer et Richard Blais à participer à cette rencontre qui aura lieu le jeudi 8 février 2024 de 9 h à 11 h à Dudswell ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-02-021 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

- j. Invitation – Hydro-Québec – Webinaire pour les administrations municipales sur le contexte énergétique au Québec ;**

ANNULATION – Aucune membre du conseil n'a participé.

k. Invitation au Rendez-vous Climat Agir pour la santé de nos communautés – CRE Estrie ;

REFUSÉE

l. Entériner Invitation – Grande rencontre ruralité – Corporation de développement communautaire du HSF ;

Considérant qu'à titre de rappel, la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François travaille sur un projet de mobilisation et de connaissance des moyens d'intervention en lutte au racisme en contexte rural. Cette initiative a comme objectif, entre autres, d'aider les communautés à lutter contre le racisme et la discrimination, en promouvant la compréhension interculturelle et interconfessionnelle dans le but de favoriser l'équité des chances de participer pleinement à la société québécoise ;

Considérant que dans cette optique, le 18 décembre dernier, ceux-ci ont réalisé une activité pour présenter les résultats de cette belle initiative. Dans une ambiance festive et décontractée, ils ont clôturé ce beau projet en présentant les différentes activités réalisées dans le cadre de ce dernier. En plus de présenter le bilan de leurs activités, ceux-ci ont dévoiler la liste de livres pour enfants, adolescents et adultes destinées aux bibliothèques municipales et scolaires du Haut-Saint-François qui promeut la diversité culturelle et contribue à combattre le racisme, la discrimination et les préjugés ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal entérine l'autorisation de Madame Johanne Delage à participer à cette rencontre qui a eu lieu le lundi 18 décembre à 16h30 ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-02-022

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

m. Adhésion au réseau – Rues principales ;

REFUSÉE

n. Comité du 150^e – Besoins financier ;

ANNULATION DE LA DEMANDE

o. Autorisation - fin de la compensation employée # 1030 ;

Considérant la résolution 2023-07-309 mentionnant l'autorisation d'une compensation de 250 \$ par semaine pour l'employée # 1030 dû au surplus de travail engendré par la démission de la direction générale en juin 2023 et l'embauche d'un nouveau directeur ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise la mise de fin de la compensation dès janvier 2024 pour l'employée # 1030 à la suite de l'évaluation des travaux de celle-ci et considérant que la charge supplémentaire de travail engendré par la situation a repris la normale.

Que cette compensation a pris fin en décembre 2023 à la semaine finissante le 23 décembre 2023.

2024-02-023

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

p. Entériner l'invitation atelier sur le bien-être et la résilience ;

Considérant que le Centre De Services Educatifs Populaires Du Haut St-François ont organisé un atelier gratuit sur le bien-être et la résilience avec la formatrice Marie-Pierre Germain le 2 février 2024 de 9 h à 12 h au Centre Culturel d'East Angus ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal entérine l'autorisation de Madame Hélène Côté Lambert à participer à cette rencontre qui a eu lieu le 2 février 2024 de 9 h à 12 h au Centre Culturel d'East Angus ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-02-024

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

q. Proclamation de la journée de la persévérance scolaire ;

Considérant que les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

Considérant que les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances ;

Considérant que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social ;

Considérant que les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement ; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

Considérant que R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent ! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De proclamer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

D'encourager et féliciter publiquement les jeunes de la municipalité de La Patrie pour leur persévérance scolaire ;

De porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui ;

D'afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible ;

De faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR ;

2024-02-025

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

r. Campagne La crise du logement dans le Haut-Saint-François ;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil la Campagne ~~La crise~~ Les crises du logement dans le Haut-Saint-François qui sera publicisé sur vos réseaux sociaux pour faire de cette campagne une réussite. Les membres du conseil prennent connaissance du présent dépôt.

s. Récup Estrie – Dette à long terme 31 décembre 2023 ;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil l'information générale sur Récup-Estrie et sa situation financière par rapport aux dettes. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

t. Renouvellement entente La Société canadienne de la Croix Rouge pour une période de deux (2) ans ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil renouvelle l'entente de deux (2) ans, du Service aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne en situation d'urgence.

Que le conseil désigne Madame Johanne Delage, mairesse et Monsieur Antoine Prévost, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document relatif à l'entente et autorise la contribution pour du 28 janvier 2024 au 28 janvier 2026 au montant de 225 \$ par année.

2024-02-026

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

u. Dépôt – Utilisation des soldes prévus pour les activités d'accueil des nouveaux résidents – CLD ;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil la lettre reçue par courriel d'Ose le Haut concernant des sommes restantes pour les dépenses pour les activités d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents. Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de la Coordinatrice de la Campagne Ose le Haut. Celle-ci sollicite les municipalités à savoir, si celle-ci ont prévu faire une activité dans les prochaines semaines pour les nouveaux arrivants. Les membres du conseil prennent connaissance de la présente demande. Aucune activité particulière a été planifié pour l'instant. Le comité montera les pochettes à donner aux nouveaux arrivants.

v. Inscription – Grand Rendez-vous de Vision attractivité – 15 février 2024 ;

Considérant que Vision attractivité organise un Grand rendez-vous, le 15 février 2024, à Sherbrooke pour le dévoilement de nouveaux outils régionaux visant à faire rayonner la région estrienne, ici comme ailleurs ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise Mesdames Johanne Delage et Hélène Côté Lambert à participer à ce Forum pour un montant de 63.45 \$ incluant les taxes ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-02-027

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}

w. Formation – Outils réglementaires à la disposition du milieu municipal concernant le patrimoine immobilier ;

Considérant qu'une formation sur les outils réglementaires à la disposition du milieu municipal pour la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier aura lieu le 28 mars 2024 à Frontenac ;

Considérant que cette formation s'adresse en premier lieu aux personnes qui siègent sur un CCU/ou comité de démolition des municipalités du Haut-Saint-François. Il est souhaitable que deux personnes par municipalité participent à cette formation qui sera présentée par Jean-François Sabourin, coordonnateur du Service-conseil en aménagement du territoire (SAT) de l'Union des municipalités du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Messieurs Richard Blais, Philippe Delage et Antoine Prévost et Madame Marie-France Gaudreau à participer à cette formation sur les outils réglementaires à la disposition du milieu municipal pour la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier aura lieu le 28 mars 2024 à Frontenac ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-02-028 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xviii}

x. Invitation de la Journée Natalie Champigny et de la Fondation Christian Vachon ;

Considérant que cette fondation soutien la réussite éducative des jeunes et que Monsieur Michel Champigny, conseiller municipal de East Angus travail très fort pour continuer le travail que sa sœur Natalie Champigny faisait pour les jeunes ;

Considérant que par l'achat de billets, la municipalité encourage la distribution des profits dans des écoles ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Il est **résolu** unanimement que la municipalité de La Patrie fasse l'achat de cinq (5) billets à la Fondation Christian Vachon pour un montant de 100 \$.

2024-02-029 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xix}

y. Résolution pour l'approbation et l'autorisation de signature d'une Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables ;

ATTENDU que le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective ;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir

financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC ;

ATTENDU que la MRC mène actuellement une étude pour l'analyse et l'optimisation de la collecte sélective, dont les résultats devraient proposer un ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective dans la MRC ;

ATTENDU que cette étude ne sera pas terminée avant la date-butoir du 21 janvier 2024, fixée par le Gouvernement ;

ATTENDU qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales (ou la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux, qui exerce une partie de la compétence en la matière pour les municipalités d'Ascot Corner, Dudswell, Weedon et Canton de Westbury – ci-après La Régie) délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial, tout en respectant les modes d'opération actuellement en place dans les différentes municipalités de la MRC;

ATTENDU que la MRC a adopté, le 24 janvier 2024, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales, par l'adoption de la présente résolution, manifestent leur accord pour conclure une telle entente ;

ATTENDU que le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été transmis préalablement aux municipalités locales et à la Régie ;

ATTENDU que la municipalité de La Patrie considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC ;

ATTENDU que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC ;

QUE le conseil autorise et mandate Madame Johanne Delage, mairesse, et Monsieur Antoine Prévost, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente

de délégation de compétences pour les matières recyclables ;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

2024-02-030 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

z. Demande de commandite – cours de karaté ;

Considérant que Monsieur Martin Groulx offre des cours de karaté au village depuis quelques années déjà et que ses élèves aimeraient avoir accès à un sac de frappes (punching ball) afin de perfectionner leurs techniques en toute sécurité ;

Considérant que cet outil serait aussi bénéfique pour les jeunes du camp de jour et de surcroît pourrait être entreposé dans leur local ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit

Que les membres du conseil autorisent l'achat d'un sac de frappes (Punching ball) pour le cours de karaté ainsi que le camp de jour pour un montant budgétaire de 500 \$.

Que le sac de frappes (Punching ball) sera entreposé dans le local des fournaises au centre communautaire.

2024-02-031 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

**aa. Dépôt d'une demande de financement -
Fonds de soutien << Inclusion en activités
physique>> ;**

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 9 999 \$ dans le cadre du *Fonds de soutien « Inclusion en activité physique »* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, pour la réalisation du ou des projet(s) suivant(s) :
Carnaval d'hiver du 150^e anniversaire de La Patrie.

De désigner Monsieur Alain Farmer, agent de développement de la Municipalité de La Patrie pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

2024-02-032 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}

bb. Fonds de soutien <<Infrastructures actives>> ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 9 999 \$ dans le cadre du *Fonds de soutien « Infrastructures actives »* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, pour la réalisation du ou des projet(s) suivant(s) : Conformité de la cuisine des loisirs de l'abri-bois;

De désigner Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe de la Municipalité de La Patrie pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

2024-02-033

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}

cc. Facturation client # 18 – Modification résolution 2023-12-51 ;

REPORTÉE

11. Urbanisme

a. Estimation – Finalisation du plan de zonage et réalisations ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil l'estimation de temps de la MRC du HSF pour la finalisation du plan de zonage et la réalisation des plans liés au projet de plan d'urbanisme de la municipalité de La Patrie pour un total estimé à 33 heures qui inclus le zonage, cartes des affectations et l'impression et autres demandes potentielles si nécessaire. Cette estimation demeure ajustable selon le travail fait au dossier. Les membres du conseil ont pris connaissance du présent dépôt.

b. Embauche d'un inspecteur en bâtiment ;

REPORTÉ

12. Agent de développement

a. Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;

L'agent de développement, Monsieur Alain Farmer a déposé aux membres du conseil le 30 janvier 2024, son rapport mentionnant ses suivis concernant :

- Subvention Poste Canada
- Subvention CSLE
- Subvention croissance tourisme
- Subvention entente développement culturel (EDC)
- Spectacle hip-hop
- Sentiers
- Site Web
- Comité 150^e
- Agente de loisirs ;

Les membres du conseil ont pris connaissance du présent dépôt.

13. Loisirs, culture et bibliothèque :

a. École Notre-Dame-de-Lorette – Demande de gratuité Abri-bois ;

Considérant que l'école primaire Notre-Dame-de-Lorette fait la demande d'obtenir l'abri-bois gratuitement pour leur carnaval d'hiver et tournoi d'hockey bottine le 2 mars 2024.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent la location gratuite de l'abri-bois pour l'école Notre-Dame-de-Lorette le 2 mars 2024 pour leur carnaval d'hiver et activité de hockey bottine.

2024-02-034

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiv}

b. Subvention pour activités sportives, loisirs et culturelles ;

Considérant que la résolution 2021-05-133 doit être mise à jour ;

Considérant que les coûts des activités sportives, loisirs et culturelles ont augmentés depuis les dernières années et que la municipalité souhaite que ces citoyennes et citoyens âgés de 17 ans et moins profitent des bienfaits des activités sportives, loisirs et culturelles ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie souhaite faire l'ajout des activités culturelles tel :

Les arts plastiques : cours de dessins, peinture, sculpture, poterie, modelage, collage;

Les arts de l'expression : cours de musique, de chant, lecture, écriture;

Les arts corporels : cours de danse, théâtre, cirque;

Les arts graphiques et visuels : cours de photographie, vidéo, calligraphie;

En conséquence,

**Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que le remboursement des activités de sports, loisirs et culturelles pour les enfants âgés de 17 ans et moins, résidant de façon permanente sur le territoire de La Municipalité de La Patrie soit remboursé jusqu'à concurrence de 200 \$ par enfant, par année, pour une seule activité, sur présentation de reçus officiels ;

Que la Municipalité de La Patrie aura une enveloppe annuelle de 2000 \$ pour cette subvention ;

Que les activités sportives, loisirs et culturelles devront être effectuées dans l'Haut-Saint-François seulement sauf dans les cas où le Haut-Saint-François n'offrirait pas ces activités sportives, loisirs ou culturelles, dans tel cas, la subvention s'appliquera aussi ;

Que ces frais soient remboursés pendant l'année en cours.

2024-02-035 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

**c. Modification résolution 2023-09-406 –
Attribution Budget bibliothèque ;**

Considérant la résolution 2023-09-406 qui mentionne que le conseil souhaite mettre l'accent sur la modernisation de la bibliothèque en autorisant un budget de 5000 \$ pour 2024, afin que celle-ci puisse moderniser ses livres et faire des activités attractives tout au long de l'année 2024.

Considérant que la demande pour l'achat de meuble et refaire aussi l'électricité avait été mentionné, et ce, même par le technicien de la MRC pour l'aménagement de son système ;

En conséquence,

**Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que les membres du conseil autorisent que le budget de 5 000 \$ attribué à la bibliothèque municipale soit utilisé pour l'achat de livres, les activités attractives, l'achat de mobilier et la modernisation de la bibliothèque par le biais d'amélioration des lieux, telle, ajout de prise de courant et rénovations diverses.

Que le tout sera supervisé par la Municipalité de La Patrie.

2024-02-036 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvi}

14. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

15. Correspondances à répondre

16. Varia

17. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 166 824.77 \$, Référence aux numéros de chèque 202400050 à 202400098 et référence aux chèques numéros 12100 à 12130 et les chèques numéros 202400034 à 202400065 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise un montant de 20 487.79 \$

2024-02-037 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

18. Rapport de la mairesse ;

Aucun rapport provenant de la mairesse.

19. Période de questions

Aucune question provenant du public.

20. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 59.

2023-02-038 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage
Mairesse

Antoine Prévost
Directeur général,
Greffier-trésorier

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

ⁱ 2024-02-13 – résolution envoyé à la directrice incendie et personne avisé;

ⁱⁱ 2024-02-13 – Remboursement effectué le 7 février 2024;

-
- iii 2024-02-13 – Résolution transmise au DG pour suivis;
 - iv 2024-02-13 – Résolution mise au dossier des employés;
 - v 2024-02-07 – Avis motion affiché;
 - vi 2024-02-13 – Résolution acheminé à Hampden et Scotstown;
 - vii 2024-02-13 – Annuaire demandé;
 - viii 2024-02-13 – Annonce mise dans le Jaseur municipal pour la population;
 - ix 2024-02-13 – Résolution mise dans le Jaseur municipal;
 - x 2024-02-13 – Résolution mise dans le Jaseur municipal;
 - xi 2024-02-13 – Résolution mise dans pochette élu;
 - xii 2024-02-13 – Résolution mise au dossier;
 - xiii 2024-02-13 – Résolution mise au dossier employée;
 - xiv 2024-02-13 – Résolution mise au dossier de l'élue;
 - xv 2024-02-13 – Résolution envoyée à RÉUSSIR et drapeau installé au bureau dehors;
 - xvi 2024-02-13 – Résolution envoyée à Croix-rouge et mise au dossier;
 - xvii 2024-02-13 – élues inscrites;
 - xviii 2024-02-13 – Résolution classée et inscription faites;
 - xix 2024-02-13 – Chèque imprimé et billets réservé;
 - xx 2024-02-13 – Résolution transmise au DG pour faire suivis;
 - xxi 2024-02-13 – Commande passée;
 - xxii 2024-02-13 – Résolution envoyée par courriel;
 - xxiii 2024-02-13 – Résolution et faire demande de financement;
 - xxiv 2024-02-13 – Résolution acheminée aux personnes concernées;
 - xxv 2024-02-13 – Faire la publicité et afficher;
 - xxvi 2024-02-13 – Résolution envoyée à bénévole de la bibliothèque;